

Observatoire Régional Auvergne DT DICT

Mercredi 15 juin 2023 – 9h30
FRTP AURA – Délégation Auvergne

2. Prévention des risques liés aux ouvrages non identifiés {Présentation en PJ}.....	1
3. Conformité des marchés à la réglementation {Slide 6}	2
4. Indicateurs 2023 Auvergne {Slides 7 à 9}.....	2
5. Manifestation DT-DICT {Slides 12 à 16}.....	3
6. Retour sur l'AG de l'Observatoire National {Slides 18 à 54}	3

Sont présents :

Nom	Prénom	Organisation	Présence
BOUARD	Cyril	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE	X
BOUZAT	Daniel	DREAL AUVERGNE-RHONE-ALPES	X
CHAMPIER	François	Orange UI AURA	X
DOLY	Pierre-François	ENEDIS	X
FILLIAS	Xavier	GRDF	X
HENNEQUIN	Jérôme	TAPIR	X
MASSON	Adrien	ENEDIS	X
POIRIER	Marc	ENEDIS	X
RIVALIER	CAMILLE	EUROVIA	X
RODDIER	Stanislas	SANCHEZ	X

Assiste également à la réunion : Nina Delaunay, FRTP AURA

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 29 mars 2023

Un tour de table a été réalisé avant de démarrer la réunion. Le compte-rendu a été approuvé.

2. Prévention des risques liés aux ouvrages non identifiés {Présentation en PJ}

M. Bouziat, de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, présente les rappels réglementaires en lien avec les ouvrages non identifiés. Lecture de l'Art. R. 554-28 du CE. Rappel sur les arrêts de chantiers (formulaire CERFA de l'annexe F du fascicule 3). Commentaires sur la fiche RX-RNI. Les prescriptions en rouge sont opposables aux tiers. Présentation d'un REX à FAIMES avec deux conclusions :

- la découpe d'une canalisation peut présenter des risques parfois inattendus, même lorsqu'elle est identifiée.
- il est d'autant plus nécessaire de faire preuve d'une grande prudence face à un ouvrage non identifié.



Commentaires :

- Ceci arrive très fréquemment.
- Pour lever un arrêt de travaux par écrit, un mail du MOE est-il suffisant ?
- Conseil de la DREAL : toujours avoir ces formulaires CERFA à portée de main.
- REX sur des réseaux aciers retrouvés sous des parcelles à bâtir : ont creusé plus loin jusqu'à trouver un indice.
- REX de chantier de réseaux d'eau qui profitent de réseau gaz abandonnés.
- Il faut au préalable déterminer la nature de l'ouvrage.
- Avant une action mécanique sur un câble abandonné, il faut appeler l'équipe ENEDIS.
- Règlement de voirie qui demande parfois de retirer les réseaux abandonnés lorsque les entreprises interviennent.

3. Conformité des marchés à la réglementation {Slide 6}

Présentation de l'enquête de l'OR de Bourgogne sur la conformité des marchés.



Décision : Les entreprises seront invitées à remplir cette enquête. Une colonne sera rajoutée avec le nom du RP qui sera anonymisé au moment de la transmission des résultats afin de pouvoir cibler nos actions par la suite (par exemple : proposition de présenter le Guide CTF, etc.).



Commentaires :

- Orange : La présentation du Guide CTF en OR a permis de faire remonter les problématiques et changer les pratiques. Des choses sont en train de se définir sur la gestion du pôle dommage.
- Problématiques au niveau des arrêts de chantier lorsqu'ils sont inclus dans les CTF : Les MOE quantifient parfois les arrêts de chantiers. Donc les prix sont minimisés. Jusqu'à 100 euros dans certains marchés, ce qui ne couvre rien !

4. Indicateurs 2023 Auvergne {Slides 7 à 9}

La majorité des membres de l'OR s'accordent pour dire qu'il est choquant de parler de l'aspect matériel et jamais corporel des dommages aux ouvrages (indicateurs accidents légers / graves / mortels).



Commentaires :

- Des données sont disponibles sur la base ARIA du BARPI : le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industriels (BARPI) qui est chargé de rassembler, d'analyser et de diffuser les informations et le retour d'expérience en matière d'accidents industriels et technologiques. Pas de classification « dommages aux ouvrages ». Peut-être peut-on en extraire des données.
- Préfecture, inspection du travail... ces données sont sensibles.
- Lors de la présentation en OR, il est mentionné les conséquences des accidents. Les exploitants de réseaux ne peuvent pas aller plus loin car cela fait l'objet d'enquêtes.

Information post-réunion : la Base de données Epicea liste les comptes rendus d'accidents. Elle est disponible à <https://www.inrs.fr/publications/bdd/epicea/recherche.html>

5. Manifestation DT-DICT {Slides 12 à 16}

Présentation de l'avancée de l'organisation de l'évènement. La plaquette d'invitation à l'évènement du 13/09/2023 au Stade Marcel-Michelin à CLERMONT-FERRAND intitulé "Renforçons nos liens pour aménager notre territoire" est en PJ.

L'inscription se fait via le lien ci-après :

<https://www.frtpaura.fr/actualites/13-septembre-2023-renforcons-nos-liens-pour-amenager-notre-territoire>



Décision : Les membres de l'OR sont invités à la transmettre aux MOA / MOE avec qui ils sont en relation.

6. Retour sur l'AG de l'Observatoire National {Slides 18 à 54}

Retour par Jérôme Hennequin, Président de l'OR Auvergne sur l'AG s'étant tenue à Paris. Les objectifs 2023-2024 de l'Observatoire National sont les suivants :

- MOA, MOE
- IC
- QCM
- REX, SHPG
- BONS GESTES, BONNES PRATIQUES
- PCRS, Star-DT Horizon 1er janvier 2026



Commentaires :

- *PCRS : Beaucoup de fonds pour le développement du PCRS mais inquiétudes sur la prise en compte des mises à jour.*
- *IC : La DREAL propose que les exploitants de réseaux travaillent là-dessus, qu'ils contactent 2 – 3 RP et que les retours soient donnés à l'OR.*
- *IC : La CAM évoque les problèmes de refacturation rencontrés. Le cout de refacturation (comptable x minutes) est plus important que le cout de l'IC en lui-même. Une volonté de faire remonter les données est affichée.*



Commentaires autres :

- *GRDF évoque une question AIPR qui est erronée : M. FILIAS est invité à nous le formuler par écrit afin de faire remonter la problématique.*

La séance est levée.

La date de la prochaine réunion n'est pas fixée à ce jour